



## CHARTRE DE LABELLISATION E3D TERRITOIRE EDUCATIF

La labellisation E3D vise à multiplier les démarches globales dans les établissements scolaires et à reconnaître et valoriser tous ceux qui sont déjà le lieu d'actions en faveur du développement durable. Elle se place dans le cadre de la stratégie nationale de transition écologique mais aussi dans la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de cultures.

Cette chartre de labellisation a été établie à partir de la circulaire n° 2015-018 du 4-2-2015 (NOR : [MENE1501684C](#)) relative au déploiement de l'éducation au développement durable dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires et à partir de la circulaire du 24-9-2020 (NOR : [MENE2025449C](#)) portant sur le renforcement de l'éducation au développement durable.

Sur un même territoire plusieurs structures scolaires peuvent viser ensemble ce label E3D collectif. La démarche peut être conçue de manière intégrée entre les différents cycles en impliquant, sur un même territoire, écoles, collèges, lycées, voire enseignement supérieur. Cette intégration inter-cycles permet notamment d'établir des continuités pédagogiques qui soutiennent la progression des élèves tout au long de leur scolarité, tout en révélant les cohérences entre les niveaux et les disciplines et en enrichissant les partenariats.

Ainsi, le label reconnaît les démarches de développement durable qui mobilisent des équipes d'écoles ou d'établissements d'un territoire éducatif et qui facilitent la continuité et la progression pédagogiques. Il met en exergue la progressivité et la cohérence du parcours éducatif et citoyen de l'élève tout au long de sa scolarité. Ce travail en réseau contribue également à une meilleure connaissance et mobilisation des acteurs locaux de l'EDD. Il s'inscrit enfin dans une stratégie de rayonnement et d'attractivité d'un territoire, favorisant de nouvelles synergies avec l'ensemble des collectivités territoriales concernées.

### Obtenir le label E3D

Pour obtenir le label E3D, il est nécessaire de renseigner le document « **Formulaire de candidature pour la labellisation E3D Territoire Guyane** » téléchargeable à l'adresse : <https://edd.dis.ac-guyane.fr/Modalites-academiques.html> .

Le dossier renseigné sera transmis au comité de pilotage académique EDD, par mail à l'adresse : [edd@ac-guyane.fr](mailto:edd@ac-guyane.fr) **au plus tard le 7 mai de l'année** scolaire en cours.

**Le dossier devra être visé par le ou les chefs d'établissement et/ou par le ou les directeurs d'école.**

### Les trois niveaux de labellisation E3D

En fonction de l'état d'avancement de la démarche on distinguera 3 niveaux de labellisation E3D :

- Niveau 1 : ***Territoire engagé***
- Niveau 2 : ***Territoire apprenant***
- Niveau 3 : ***Territoire durable***

Les labellisations feront l'objet d'une visite de membres du comité de pilotage académique E3D dans les établissements ou écoles pour y rencontrer les différents acteurs de la démarche.

L'obtention de ce label ne constitue pas un aboutissement, mais elle est surtout la marque d'une volonté de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue. Aussi, l'attribution du label devra-t-elle être confirmée de façon régulière : **le niveau 1 est accordé pour 2 ans, les niveaux 2 et 3 pour 5 ans.**

CRITÈRES DE LABELLISATION		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Repérage		Territoire engagé	Territoire apprenant	Territoire durable
<b>Appropriation de la démarche E3D au sein d'un territoire</b>				
<b>AXE 1</b>	<b>Un diagnostic global et des recommandations sont dressés</b> par les chefs d'établissements et leurs comités d'EDD.			
	<b>Au moins deux structures</b> du réseau sont labellisées E3D.			
	<b>Des actions inter-écoles ou inter-degrés sont mises en place en lien avec des ODD et en articulation avec les enseignements.</b>			
	<b>Au moins la moitié des structures scolaires sont labellisées E3D sur le territoire.</b>			
	Des projets EDD inter-écoles, inter-établissements ou inter-degré, se <b>mettent en place de façon coordonnée.</b>			
	Une <b>éthique du développement durable</b> sur le territoire se met en place par exemple sous la forme de <b>l'adhésion à une charte.</b>			
	Une <b>stratégie de pérennisation</b> de la démarche est établie <b>avec les partenaires institutionnels locaux.</b>			

La prise en compte des partenaires au sein du territoire et leur implication				
<b>AXE 2</b>	Les collectivités territoriales concernées sont engagées.			
	Des partenariats pérennes et structurants existent sur le territoire.			
Le pilotage de la démarche E3D Territoire				
<b>AXE 3</b>	La démarche fait l'objet de la création d'un comité de l'EDD de territoire.			
	Le comité de l'EDD du territoire assure la coordination et la progressivité des projets et des actions EDD.			
	La formation à l'EDD des personnels du territoire se met en place progressivement et les éco-délégués des différents établissements travaillent ensemble.			
	Les éco-délégués sont des acteurs engagés et centraux, qui peuvent intervenir auprès des instances délibératives des collectivités territoriales de rattachement.			
	Une modification globale du fonctionnement des écoles et établissements du territoire permet de l'identifier comme un territoire contribuant du développement durable.			
La communication des actions				
<b>AXE 4</b>	Des actions de communication et de valorisation des actions menées sont mises en place, en coordination avec les collectivités territoriales de rattachement.			
	Des projets et actions d'EDD remarquables, coordonnés et transférables sont organisés sur le territoire.			